

Nanterre, le 1 février 2022

Beevouak association
Association lo 1901
30, rue Volant
92000 NANTERRE
contact@beevouak.org
www.beevouak.org
Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

Assurance R.C.P.
GROUPAMA
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:
GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

NOTICE D'INFORMATION



Mountain power

9 au 13 mars 2022 séjour randonnée dans le Vercors (5 jours 4 nuits)

👉 La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2021/2022 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.



Nombre de participants : 5 au minimum, 8 au maximum.

Dates : du mercredi 9 mars au dimanche 13 mars 2022.

Déplacements : voiture avec chauffeur de la gare SNCF de Grenoble jusqu'au lieu d'hébergement à AUTRANS

PROGRAMME :

Les participants sont attendus à la gare SNCF de Grenoble (38), lieu de départ du séjour, le mercredi 09 mars 2022 à 10h45

Les randonnées se feront au départ du lieu d'hébergement situé à Autrans (38880). En fonction des conditions météo et d'enneigement, ces randonnées se feront en raquettes à neige ; le matériel sera fourni. Les randonnées en raquettes sont d'environ 8km, les randonnées à pied sont comprises entre 8 et 18km. Le dénivelé cumulé positif pendant les randonnées, à pied ou en raquettes, est compris entre 350m et 800m.

A l'issue de la rando du dernier jour, le dimanche 13 mars, les participants sont accompagnés jusqu'à la gare de Grenoble (38), en voiture et déposée aux alentours de 15h00, fin du séjour.

HEBERGEMENT :

Hébergement en chalet meublé, en chambre doubles ou triples, Bourg de dessus, 38880 AUTRANS. Les repas seront pris sur le lieu d'hébergement ou en randonnée avec des pique-niques fournis.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **465 €** par personne, en pension complète, en chambre double ou triple.

Ce prix comprend :

- > L'hébergement
- > La pension, du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- > L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
- > Des activités de Yoga, qi-gong accompagnées par Séjours-Odonates
- > La fourniture des raquettes à neige
- > Les pique-niques pour les randonnées
- > Le transit, aller-retour, gare SNCF de Grenoble (38) jusqu'au lieu d'hébergement à Autrans

Ne sont pas compris :

- > Les dépenses personnelles
- > Le voyage, jusqu'au lieu de rendez-vous départ du séjour et le retour depuis le lieu de fin de séjour.
- > Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- > D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 08 février 2022 sur le site www.beevouak.org

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le 21 février 2022. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Un acompte de 230€ sera demandé au moment de l'inscription. Cet acompte peut être payé en ligne sur le site de l'association www.beevouak.org ou par chèque à l'ordre de Beevouak et à envoyer au 30 rue Volant 92000 Nanterre.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint.

PAIEMENTS :

Acompte de 230 € à l'inscription et au plus tard le 28/02/2022.

Les primes d'assurance (facultatives) doivent être réglées impérativement lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 6 mars 2022

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites seront systématiquement dues.

Tout règlement peut être fait en ligne sur le site de l'association www.beevouak.org ou par chèque à l'ordre de Beevouak association et transmis au 30, rue Volant 92000 Nanterre.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les déplacements jusqu'au lieu de rendez-vous et pour repartir du lieu fin de séjour sont à la charge de chaque participant.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 23/02/2022 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 22/02/2022 et le 01/03/2022 : restitution des sommes versées avec une retenue de 85 €.
- Annulation postérieure au 28/02/2022 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Toute information complémentaire peut être demandée à l'organisateur du séjour : Jean-Michel Fournier, jean.michel@beevoak.org

Les conditions générales de vente et notice sur les assurances sont jointes à la présente notice.